

### *Réforme de la réglementation*

La publication électronique des programmes de réglementation n'est que la première étape d'un nouveau système de communication entre l'administration et la population qui offre énormément de possibilités. J'imagine par exemple que tous les députés auront un jour un ordinateur dans leur bureau et qu'ils pourront s'en servir pour obtenir les données les plus récentes sur les dernières mesures législatives, les derniers règlements ou les questions qui les intéressent particulièrement.

De toute évidence, on peut faire énormément de choses pour adapter la nouvelle technologie aux besoins de l'administration. Je suis fier du fait que le gouvernement du Canada soit le premier du monde à avoir exploré ces possibilités pour diffuser ses programmes de réglementation dans le cadre de la réforme réglementaire. Ceux d'entre nous qui connaissons les difficultés qu'éprouvent les petites entreprises à savoir ce que font leurs concurrents dans le reste du monde comprendrons à quel point ils ont besoin de renseignements. Grâce à l'électronique, ils pourront maintenant se renseigner rapidement et savoir non seulement quels obstacles ils doivent surmonter, mais aussi quelles occasions leur sont offertes.

J'ai insisté sur la mesure omnibus d'abrogation et de conservation des dossiers ainsi que sur les programmes de réglementation parce qu'ils ont un rapport direct avec la motion. Malheureusement, je n'ai pas le temps de m'étendre sur tous les autres secteurs de la réforme réglementaire du gouvernement. Cependant, les députés connaissent bien les principales propositions relatives à la réglementation fédérale dans les domaines comme le transport aérien, les pêches, la santé et la sécurité au travail, la radiodiffusion et les télécommunications. De fait, il serait difficile de trouver un seul ministère ou organisme fédéral à ne pas s'être penché sur la réforme réglementaire ces dernières années.

Je tiens à profiter de cette occasion pour féliciter le ministre des Transports (M. Axworthy) du caractère novateur et prudent de la nouvelle politique canadienne à l'intention des lignes aériennes qu'il a annoncée la semaine dernière. Même si les médias ont été enclins à parler de déréglementation en décrivant cette nouvelle politique, il serait plus juste de dire qu'il s'agit d'une réforme ou, ce qui est encore mieux, d'une libéralisation des règlements.

Ce n'est pas une simple question de mots. Il importe de comprendre la différence entre déréglementation et réforme réglementaire. Il est très important de comprendre cette distinction. Les deux ne sont pas synonymes. Selon moi, la déréglementation n'est qu'une sorte de réforme réglementaire. De fait, c'est la sorte de réforme la plus extrême parce que cela veut dire qu'on abandonne un secteur qui était auparavant réglementé. Dans l'esprit du public, il y a parfois, sinon toujours, une raison pour que certains secteurs soient réglementés. Les solutions extrêmes sont rarement souhaitables.

Aux États-Unis, la réforme de la réglementation des transports est passablement avancée et les aspects économiques de ce secteur d'activité ont été largement déréglementés. Cependant, la sécurité aérienne reste sévèrement réglementée et je dirais même qu'elle l'est encore plus depuis que la déréglementation est amorcée. Par conséquent, toute réforme peut entraîner aussi bien un relâchement qu'un renforcement des règlements.

C'est ainsi que les responsables gouvernementaux considèrent la réforme de la réglementation. Parfois elle supprime des règlements, parfois elle en ajoute. Nous venons d'entendre parler des risques que courent les travailleurs sur le plan génétiques. Autrement dit, il arrive que l'on réclame plus de règlements dans certains domaines. Cependant, il faut toujours tenir compte de la façon la plus efficace d'atteindre nos objectifs nationaux.

La réforme proposée par le ministre des Transports dans le cadre d'une nouvelle politique des transports aériens prévoit, ce qui est typiquement canadien, une transition progressive et responsable vers une concurrence plus vive et une réglementation plus souple, tout en faisant la part des choses. Le bureau chargé de la réforme au Conseil du Trésor collabore étroitement à l'élaboration de ces nouvelles propositions, qui, je pense, montrent bien à quel point nous sommes sérieux quand nous parlons de réforme des règlements.

Bref, je suis très fier de l'attitude du gouvernement qui a accompli et continuera de parachever une réforme globale chaque fois que cela s'impose pour promouvoir le développement socio-économique de notre pays.

Ma circonscription compte de nombreuses industries et établissements commerciaux. Je comprends qu'ils tiennent beaucoup à ce que les règlements soient utiles au lieu de faire double emploi ou de tomber dans la futilité. J'appuie les mesures que le gouvernement a prises par le passé et qu'il se propose de prendre. Il continuera de s'efforcer de rendre nos industries efficaces et compétitives sur les marchés mondiaux tout en répondant aux milliers de préoccupations exprimées dans les centaines de lettres que je reçois chaque mois, dans lesquelles les gens expriment leurs inquiétudes sur les dangers, au travail ou dans l'environnement, des produits chimiques, des diverses activités et autres choses qui pourraient les menacer. C'est en fonction de ces besoins que nous devons concevoir des règlements. Nous allons donc imposer des règles là où c'est absolument nécessaire, mais nous nous en abstiendrons dans la mesure du possible.

**M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby):** Monsieur le Président, l'exposé du député était fort intéressant. Il a fait preuve d'une profonde méconnaissance de l'ensemble de la réglementation, ce qui prouve que quelqu'un a rédigé son discours et que le gouvernement ne cesse de s'excuser de ne rien faire de sérieux dans le domaine de la réglementation.

Le député a mentionné avec beaucoup de fierté que le gouvernement s'était débarrassé de 132 séries de règlements, lois et le reste. C'est très intelligent, et ces gens-là ont raison de s'en vanter. Par exemple, en y regardant de près, on constate qu'il n'existe plus de règlements concernant l'usage et la fabrication de fouets de cheval. Voilà ce dont le gouvernement est fier, une déréglementation qui ne nous mène pas très loin.

En 1981, le Conseil économique du Canada a préparé deux études importantes sur la réforme de la réglementation, études qui ont coûté 3 millions de dollars aux contribuables. On y a présenté 66 recommandations générales. Je demande aux ministériels libéraux de nous dire combien de ces 66 recommandations ont été appliquées. Presque aucune.